



LIGUE D'HIVER 2018 / 2019

REGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Golf auprès d'une association du comité départemental de golf des Pyrénées Orientales.

Conditions d'âge : Aucune

Cette compétition est régie par les règles de golf et les règles locales.

Il appartient aux joueurs et aux joueuses de remplir la condition suivante: être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, en cours de validité.

Les joueurs membres de l'A.S. Falgos devront s'acquitter du montant des droits de jeux unique pour l'ensemble de la ligue d'hiver.

Les joueurs non membre de l'AS Falgos, outre le montant des droits de jeux payables à l'AS, devront régler les Greens-Fees directement auprès du golf de Falgos.

CALENDRIER ET FORMULES DE JEU DE LA COMPETITION

La ligue d'hiver se déroulera pendant toute la période comprise du Samedi 24 novembre 2017 au Dimanche 7 Avril 2019.

Les tours de jeu seront limités, durant toute cette période, uniquement aux mardi, jeudi, samedi et

dimanche.

Six tours de jeu de 18 trous minimum sont nécessaires pour obtenir un classement final, le nombre maximum n'étant limité que par la période de jeu précisé ci-avant.

Les classements seront déterminés par l'addition des scores en brut et en net des six meilleurs tours de jeu.

Départs Dames: Marques rouges

Départs Messieurs: Marques jaunes

L'AS tiendra à jour et communiquera les résultats cumulés pour chaque équipe.

La compétition se déroulera par équipe de deux joueurs (Scramble à 2)

Les équipes ne pourront pas être modifiées en cours de tournoi.

Les inscriptions individuelles seront admises. Toutefois, un nombre de cinq joueurs individuels sera nécessaire pour établir un classement final dans cette catégorie.

ENGAGEMENTS ET ORGANISATION DES RENCONTRES

Les inscriptions sont ouvertes pendant toute la durée de la compétition.

Les inscriptions se feront via le blog de l'A.S. (www.asfalgos.fr) ou directement sur la feuille d'inscription affichée sur le tableau à Falgos.

Chaque tour de jeu devra, sauf cas exceptionnel, associer soit deux équipes, soit une équipe à un autre joueur qui aura pour rôle de marquer la carte de l'équipe.

Il sera demandé aux membres de l'AS, participants ou non à la compétition, bienveillance et dévouement afin que chaque équipe puisse bénéficier d'un joueur tiers pour marquer leur carte.

En cas de litige, les membres du bureau se chargeront de l'organisation des départs.

Il est obligatoire de terminer le jour même le tour de jeu (même si les conditions climatiques imposent un arrêt de la partie).

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'association organisatrice. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. De ce fait et en raison du

caractère amical de la manifestation aucune réclamation ne sera admise.

DROITS DE JEUX ET REMISE DES PRIX

Le montant des droits de jeu de la ligue d'hiver 2018/2019 est fixé à 50 € par joueur.

Cette somme sera, à l'exception des coûts éventuels d'édition des cartes de score et de l'apéritif de clôture, intégralement allouée à l'achat de lots récompensant tous les compétiteurs.

La publication des résultats et la remise des récompenses se dérouleront lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association Sportive de Falgos, le Dimanche 7 Avril 2018.

Le Bureau de l'A.S.